L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cᵒ.
No. 91, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et barraux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se payent toujours d'avance.

Le privilége des souscriptions aux avis est limité à un carré chaque fois, extra [illegible] par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les avis de bénéfices, &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'elles pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 410 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	" J. Hewitt.
CALEDONIA	" E. G. Lott.
ACADIA	" Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
8 janv 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans

CABOTAGE.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG—Le splendide steamer neuf RODOLPH, capt. Vandergrift, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
9 m 44, Poydras.

POUR LITTLE ROCK, VAN BUREN, FORT SMITH & PORT GIBSON—Le léger steamer régulier ARKANSAS, capt. Pennywitt, partira pour les ports ci-dessus, et tous ceux intermédiaires sur l'Arkansas, mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
9 m 44, Poydras.

POUR LOUISVILLE—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine M. Pease, est actuellement au port et commencera ses voyages réguliers pour Louisville et tous les autres ports intermédiaires, mercredi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi positivement. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD & Co.
9 mars 95 Tchoupitoulas

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le paquebot à vapeur régulier PATRICK HENRY, capitaine R. J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires sur l'Atchafalaya et Tèche, samedi 9 du courant, à 10 heures du matin. Pour plus amples renseignements, s'adresser à bord, ou à
P. L. PAVY & Co, 13, Conti
8 mars

POUR MEMPHIS & RANDOLPH—Le beau steamer LOUISIANA, capt. A. W. Quin, maintenant en chargement, partira positivement pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi 9 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à l'extrémité de la rue du Canal, ou à L. V. HUBBARD & Co.
7 mars 95, Tchoupitoulas

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya—Le nouveau bateau bon marcheur et à double machine FLORENCE, cap. Hutier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, tous les jeudis à 10 heures A. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
SM. DARBY Jr, 21, Vieille-Levée.
N. B. Le Florence prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau. 6 mars

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE.

Réduction du prix de passage, à cinq cents.

UN GRAND NOMBRE D'HABITANS des deux bords du fleuve ayant exprimé leur désir de voir réduit à cinq cents le prix du passage par le ferry, le propriétaire, pour accommoder le public, et croyant que ce sera du même être agréable, consent à cette réduction pour le présent et l'été prochain. Il maintiendra cette mesure à l'avenir, s'il s'en trouve suffisamment dédommagé par le nombre croissant des passagers [illegible]
2 mars—1 m. ROBERT MURPHY.

PAQUEBOT DU DIMANCHE—SULTANA.—Pour Milliken's Bend, Vicksburg, Grand Gulf Rodney et Natchez—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine H. Pease, sera dans ce port tous les vendredis matin de bonne heure pour recevoir du fret, et partira positivement du wharf de la rue du Canal, tous les dimanches matin à dix heures précises. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD,
29 fev 95, Tchoupitoulas.

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot semi-hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le beau steamer à double machine BRILLIANT, capitaine Hart, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M., et fera son retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure. Aux voyages du mercredi le bateau ira jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica, comme de coutume.

Les prix de passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 28 Gravier

L'attention du public est appelée sur ce bateau, dont les machines et les installations sont entièrement neuves, il y a des pistons de sauvetage patentés de Evans, pour prévenir l'explosion des bouilloires, aussi une pompe à incendie et les tuyaux, une douche en fer pour prévenir les incendies et cables et chaines en fer. Ce bateau est aussi pourvu d'un bateau de sauvetage qui peut contenir de 70 à 80 personnes. Ni l'argent, ni les soins n'ont été épargnés pour faire de ce bateau, le plus beau et le plus confortable de ceux qui font ces voyages. 28 fev

PAQUEBOT régulier hebdomadaire, pour Pont Breaux et la Grande Pointe—Le steamer LITTLE ROCK, en connection avec la barge HERALD, prendra du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires et partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches matin. Les expéditeurs par cette occasion s'éviteront des frais d'emmagasinage et de réembarquement à St. Martinville, attendu que la barge sera toujours prête à St. Martinville à recevoir la cargaison du Little Rock à son arrivée.

Une personne responsable et en rapport avec le Little Rock sera à bord de la barge Herald, pour prendre charge du fret. Pour plus d'informations, s'adresser à bord du steamer Little Rock ou à
8 fév— A. B. BEIN, 14 Gravier

PACKET REGULIER ENTRE LA Nlle-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balise pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitants et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE, Agent,
Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage de habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les adresses le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace la Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour famille. Sa capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 nov J. BONNER, 11, St. Charles.

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon—
Une Maison à l'encoignure Grands Hommes et Enghien.
Deux Maisons sises rue des Français.
Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.
Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.
Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.
Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.
Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,
Rue de Chartres, No. 126, entre les rues St. Louis et Conti. 5 jan

OUTILS de charpentier, consistant principalement en scie et égoines de Spears, ciseaux de Russels et de Butchers, for pour outils, tarrières, clefs de scie, outils, vilbrequins, règles, équerres en acier, gouges, marteaux, casse-têtes, haches, herminettes, limes, rappes, mesures, en magasin et à vendre par
W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

EAU DE fleurs d'orange—12 caisses en débarquement du brick Tell, à vendre par B. VALLS,
19 fev 26, Commune

ABSYNTHE suisse—200 caisses, à vendre par
23 janv AUG. MOLIER, 38, St. Louis

BLANC DE BALEINE—165 caisses à vendre en débarquement du navire Talleyrand, par
19 fev Wm. FROST & Co, 20 Vieille Levée

TOILE écrue—21 balles Roseville, etc, 16 dito Portsmouth, &c, en débarquement du navire Talleyrand, à vendre par
19 fev Wm. FROST & Co, 20 Vieille Levée

CHANDELLES [illegible] caisses en débarquement du navire Talleyrand, à vendre par
19 fev Wm. FROST & Co, 20 Vieille Levée

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le paquebot LEVANT, capitaine Whittlesby, est maintenant en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face le marché à la viande, ou à
J. W. STANTON & Co,
6 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le magnifique paquebot, desservant la ligne de New York et de la Nouvelle Orleans, UNION, capt. S. G. Russell, partira de suite et pourra prendre encore 50 ou 75 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face le marché aux légumes, ou à
8 mars FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

POUR NEW-YORK—Le paquebot MARIPOZA, de première marche, capt. Parsons, et desservant la ligne de New York à la Nouvelle Orléans, est presque chargé, et partira cette semaine. Pour fret et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face le marché à la viande, ou à
5 mars FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

POUR NEW-YORK—Le paquebot, fin voilier, LOUISIANA, capitaine Dewhurst, reçoit son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à S TOBY & BOGERT,
4 m 70, Camp

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, cap. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT,
1 mars 70 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire ZOTOFF, capitaine Merritt, a besoin de 80 à 100 balles de coton pour compléter. S'adresser à
1 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK—Le navire MEDEMBEH, capitaine Chase, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
16 fev T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW YORK—La goëlette fine voilière ELIZA JANE, capt. Philips, partira sous peu, et peut prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune
30 janv

POUR PHILADELPHIE—La barque CLAREMONT, capitaine Trussell, partira comme ci-dessus. Pour fret de 80 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis les Latanes triangulaires, ou à
9 mars T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier fin voilier ALICE, capt Colby, prend son chargement et suivra la barque Claremont. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
9 m T TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR PHILADELPHIE—La goëlette MARY AUGUSTA, capitaine Arnum, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 fev T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR BOSTON—La barque A 1, et fine voilière GILBERT, capitaine Given, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à
14 fev LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barstow, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser à
21 fev GREEN & BROTH. 82 Gravier

POUR CHARLESTON—Demain soir. La goëlette BRACE, capitaine Rogers, ayant son plein chargement, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 barils sur le pont et pour passage ayant de bons aménagements, s'adresser à
7 mars. T TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J. Hillman, partira sous quelques jours. Pour passage, s'adresser à
2 mars GEO GREEN & BRO, 82, Gravier

A FRETER—La goëlette de 1ère. classe, ABIGAIL & ELIZA, du port de 119 tonneaux. Un chargement pour les Iles Occidentales serait préféré. S'adresser à S TOBY & BOGERT,
4 m 70, Camp.

ON demande à fréter un navire du port d'environ 250 à 300 tonneaux, pour un des ports du Golf. S'adresser à
9 mars CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, V. Levée

ON DEMANDE.

UN navire tirant peu d'eau, (huit pieds ou moins) pour aller prendre un chargement de sucre à Barataria, et se rendre dans un port du Nord; s'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co,
22 fev 62 Bienville

A VENDRE ou affréter—Le brick LAWRENCE du port de 170 tonneaux, en bon ordre et prêt à mettre à la voile. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis à vis le ferry de la 2me municipalité, ou à
16 janv T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A VENDRE—Un excellent navire en bon ordre, convenable pour servir de paquebot entre ce port et le Havre. Pour les conditions, s'adresser à
11 janv HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

Ports d'Europe.

POUR CADIZ, GIBRALTAR & MALAGA—Le brick anglais fin voilier de première classe le QUEEN VICTORIA, capitaine Mathew Ferrary, partira positivement jeudi prochain, 14 du courant. Pour passage, seulement, ayant de beaux aménagements supérieurs, s'adresser au capitaine à bord, à Lafayette, ou chez M THIBAUDIER,
Encoignure Royale et Place St Antoine, 30, au premier étage. 9m 11

POUR BREME—La barque Brémoise fine voilière LEONTINE, capitaine H. Baetjer, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co,
7 m 88 Bienville

POUR BORDEAUX—Le navire français fin voilier, de première classe LE VAILLANT, capitaine V. Giraud, partira dans les premiers jours d'avril. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser au capitaine, ou chez JORDY & BRASIER,
6 mars 69, Royale

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et fin voilier COLUMBIANA, capitaine Barker, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
6 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire américain, A. 1 AUSTERLITZ, capt. Rd. Brown, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser à
27 fev F. FERRET, 58, Toulouse

POUR TRIESTE.

Le brick anglais fin voilier AGNES, capitaine Cobb, prendrait encore environ 120 tonneaux du fret. Pour fret desquels, s'adresser à
5m 3f WM PREHN & Co, 36 Douane

POUR LIVERPOOL—La belle barque KILBY, capt. Muir, partira sous peu. Pour fret de partie de coton ou passage s'adresser à
6 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, CLYDE, capitaine Bickford, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton et passage, s'adresser à
7 m L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier FRANCE, capitaine Marshall, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE,
6 mars 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire BERWICK, capitaine Harding, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à
29 fev LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR BREME—La barque fine voilière FAVORITE, capitaine J. Arnaus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
10 fev SCHMIDT & Co, 88 Bienville

A LOUER—Le second étage du "United States Exchange," encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas. Le soussigné vendra aussi à très bon marché deux beaux billards en acajou. S'adresser sur les lieux à DAMIEN CAZAS. 27 fev—

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à
PETERS & MILLARD,

MAISON A LOUER.—Une vaste et commode maison sise rue Bourbon No. 19, avec écurie, dépendances, convenables pour une grande famille ou une maison de pension, à louer par les soussignés. Possession en sera donnée le premier du mois prochain.
24 janv PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

LA Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, conformément aux dispositions de sa charte, (section 12) la compagnie donne avis que le montant total des primes reçues pour l'année expirant le 17 décembre 1843 était de $684,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant bénéfice pour l'année était de	641,711
Le montant des pertes et frais était de	509,189
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843,	135,513
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1842,	99,031
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841,	134,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840	90,757
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839,	47,387
Total pour 5 ans,	507,501

Et la Compagnie établit de plus qu'elle a fait les bénéfices nets comme suit, savoir

	Au Pair	val. a	Pr. et.
Dans la ville de New-York, 5 p. ct. water work,	$17,000	18,351	14,999
Fonds de l'Etat de N. York 5 pour cent,	19,000	19,169	8,867
Fonds de l'Etat de N. York, 5 1/2 pour cent,	15,000	15,675	19,760
Fonds de l'Etat de N. York, 6 pour cent,	15,000	16,725	13,683
Fond de l'Etat de N. York, 7 pour cent,	12,000	12,900	12,270
	80,000	73,734	60,649

Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de New York	236,860
Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans l'Etat de New-York,	10,000
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843, Billets recevables,	22,817 416,492
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles le comptant et les billets ne sont pas encore collectés, et dans les mains de l'agent,	47,944
	893,681

Le président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende de vingt un pour cent sur les primes donnant bénéfice de l'année expirant le 17 décembre pour lesquelles certificats d'inscription seront émis pour les assurés à ceux auxquels ils sont dûs le 1er. février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1839, 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 8 janvier prochain.

Par ordre du bureau.
JOS. B. COLLINS, Secrétaire.

Administrateurs:

Zebedee Cook, jnr.	Samuel F. Door,
Gulian C. Verplank,	Nathaniel W. Merrill,
Robert B. Minturn,	William H. Aspinwall,
Pelatiah Perit,	Caleb Bartlett,
Charles H. Russell,	Charles H. Marshall,
Andrew F. Pillot,	Adam Norrie,
David Hadden,	Mortimer Livingston,
John D Van Buren,	Nathaniel Weed,
Herman Oelriche,	Joseph Blunt.
Alfred Pell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.

Francis P. Sage.
ZEBEDEE COOK Jnr. Président.
ALFRED PELL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, attendu que l'agent de cette Compagnie est EN VILLE, ont droit à un dividende de
VINGT ET UN POUR CENT.

Les certificats d'inscription pour lesquels il est dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement du mois au bureau de l'Agence, 27, rue du Camp, où on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du fleuve et du feu aux taux réguliers de prime, et les personnes qui se feront assurer auront droit à un PRORATA proportionné A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine.
9 fev—60 THOMAS A. ADAMS.

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. [illegible]

Nouvelle-Orleans:

SAMEDI MATIN, 9 MARS 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitioniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution."

REVUE DE LA SEMAINE.

Par le dernier steamer nous avons reçu des nouvelles qui ne manquent pas de portée.

—Une phrase de l'adresse en réponse au discours du trône a soulevé dans la chambre des députés de la France, une discussion vive, passionnée, tumultueuse: circonstance qui prouve que les passions politiques pour être moins bruyantes qu'autre fois n'en sont pas moins vivaces. Malgré l'habileté proverbiale et l'admirable talent d'orateur de leur chef parlementaire, les légitimistes ont été battus sur tous les points dans cette mémorable discussion. C'est qu'il y a dans les faits une force de raisonnement que la plus brillante faconde ne saurait renverser; c'est que le bon sens, plus puissant que l'éloquence, enseigne à tous que nul ne saurait servir deux maîtres à la fois et que le serment, quoiqu'en disent les partisans des restrictions mentales, est une obligation morale dont on ne s'affranchit pas à volonté.

Mais il faut convenir aussi que les expressions de la commission étaient bien vives, bien acerbes; beaucoup plus sans doute qu'il ne convenait aux circonstances: aussi la Chambre en les adoptant semble-t-elle avoir déplacé l'opinion publique. Les manifestations du parti légitimiste étaient partout condamnées, et maintenant une sévérité qu'on trouve excessive, de la part du pouvoir, change, ou du moins modifie les sentimens du public à leur égard. Hier, on les trouvait fort blamables, aujourd'hui, on ne veut voir en eux que des victimes. Ainsi va le monde.

—En Angleterre le procès d'O'Connell était la principale affaire. Cet homme si puissant, si populaire parmi les siens, sera-t-il condamné? Nul ne le sait. Chaque parti prévoit l'issue de cette lutte suivant ses préjugés ou ses passions et donne ses espérances pour des présomptions. Mais en attendant, le gouvernement anglais travaille activement à réformer les abus réels qui peuvent exister dans le gouvernement de l'Irlande. La séparation est formellement repoussée et elle devait l'être; mais on accordera toutes les améliorations matérielles qui seront compatibles avec le bon ordre et le maintien des prérogatives du gouvernement Britannique. Les hommes sages en Irlande ne demandent pas davantage.

—L'ordre semble un peu renaître en Espagne. La dernière étincelle de la rebellion armée est éteinte, les élections se font paisiblement et le ministère gouverne sans beaucoup de difficulté. Cependant il ne faut pas trop se fier à ce calme apparent. Les élections à Madrid se sont faites dans le sens des ultra libéraux; Olozaga va reparaître aux Cortès, aigri par les scènes qui ont motivé son expatriation; la reine mère Christine croit probablement aux vœux de ses amis et de ses ennemis qui demandent, les uns et les autres, quoique par des motifs différens, sa rentrée en Espagne. Que d'élémens de haine et de discorde! Que de passions vont se trouver en présence!

—S'il faut en juger par quelques correspondances qui nous parviennent de temps à autre, la Havane serait très durement gouvernée par son capitaine général actuel O'Donnel. Cependant nous pensons que ses plaintes sont fort exagérées. Quelques mesures prises par le nouveau capitaine général à son arrivée prouvent qu'il a plus de libéralité dans les idées que la plupart de ses prédécesseurs. Or, il est difficile de croire qu'il soit devenu sitôt un despote ombrageux et brutal. On se plaignait aussi de Tacon, lequel a pourtant beaucoup fait, comme chacun en convient, pour la prospérité de l'île de Cuba. Il est presque impossible de faire le bien général sans froisser et léser quelques individus. Cependant, il n'est pas impossible après tout qu'il en soit ce qu'on dit.

—Du Texas les nouvelles sont nulles. De temps en temps il nous vient bien de Galveston ou de Houston quelque journal annonçant que le traité d'annexation du Texas aux Etats-Unis est ratifié, ou va l'être &c; mais ce ne sont pas des nouvelles: ce sont tout simplement quelques semences jetées dans le vaste terrain de la spéculation. Si elles prennent, tant mieux; si elles ne prennent pas on s'en console en attendant l'occasion de recommencer.

Ce qu'on sait de plus positif c'est que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne sont pas des mieux ensemble; mais ce n'est pas nouveau, et les affaires n'en marchent pas mieux pour cela.

—On sait rarement ce qui se passe au Mexique. Malgré le nom séduisant de République que s'est donné ce malheureux pays, on n'y ose rien dire, encore moins écrire. Là, les journaux jouissent littéralement de la liberté de Figaro.

On nous assure en effet que l'éditeur du *Courrier Français* de Mexico a été prestement mis en prison pour avoir écrit quelques lignes mal sonnantes aux oreilles de S. E. le Président Santa Anna.

Les correspondants eux-mêmes ne sont guère moins prudents que les journaux, attendu qu'au moindre soupçon on est coffré; et le nombre de personnes capables d'écrire est si faible que quiconque peut tenir une plume est ou sera soupçonné infailliblement.

Diable de pays pour en obtenir des nouvelles, n'est-ce pas?

—Au Congrès les affaires se traînent, grace à la Chambre des Représentans, qui passe son temps à préparer les voies à M. Van Buren. Voilà trois mois qu'elle agitait la question de savoir si les pétitions abolitionistes seraient ou ne seraient pas admises. Un jour, voulant se concilier les abolitionistes, elle disait *oui*, mais les Calhounistes faisant la mine et prenant une attitude menaçante, on disait *non* le lendemain. D'un autre côté les abolitionistes disaient: "Si vous refusez ces pétitions, nous repousserons Van Buren," et l'on disait encore oui: ainsi de suite. Enfin après trois mois d'hésitation, ils ont fini par quelque chose qui n'est pas un *non*, mais qui s'en rapproche un peu.

Reste encore la question du tarif comme une immense pierre d'achoppement entre les Vanocrates et les Calhounistes.

—Le retard de la malle nous prive des détails les plus importans sur l'affreuse catastrophe, arrivée le 27, à Washington. Passer ainsi subitement du sein de la joie dans les bras de la mort ou dans l'affliction la plus poignante; tel a été le sort de beaucoup de visiteurs du *Princeton*; et qui de nous pourrait dire *ce ne sera pas le mien?*

—Les travaux de notre législature s'avancent. Cependant il lui reste encore beaucoup à faire si elle veut terminer toutes les affaires soumises à ses délibérations.

Affaire du Juge Elliott—Hier, après une discussion longue et animée, la Chambre des Représentans a adopté le rapport du comité d'investigation à la majorité écrasante de 36 contre 9. Ce rapport charge le juge Elliott de corruption, prévarication &c. et recommande de le destituer: il déclare de plus que tous les certificats de naturalisation donnés par lui sont frauduleux et illégaux.

La Chambre aura encore, ce matin, à s'occuper de cette affaire, l'*empeachment* devant formellement être demandé.

Cette décision fait honneur à la Chambre en général et en particulier aux membres démocrates qui ont eu le bon esprit de ne pas voir dans cette question une affaire de parti.

Mme. CINTI-DAMOREAU.

La seconde représentation de l'*Ambassadrice* n'a pas été moins heureuse que la première: la cantatrice a été tout aussi ravissante, plus encore peut-être, si toutefois la chose est possible; le public a montré le même empressement, le même enthousiasme; les applaudissemens ont été aussi vifs, les bouquets aussi nombreux; en un mot la belle fête de mercredi a eu hier soir son digne lendemain. Et à ce propos réparons un oubli qui était excusable, il y a deux jours, et qui ne le serait plus aujourd'hui. La prima Donna nous avait fait oublier son entourage, et cependant il mérite sa part d'éloges, et surtout sa part de remercîmens. La baronne de Barnett (Mme. Mathieu) a été éblouissante, comme d'ordinaire; M. Mordant a fait preuve de zèle; M. Richer n'a pas été au-dessous de sa tâche; Lecourt est un ambassadeur de Prusse fort agréable, et en femme une Charlotte fort [illegible] en dépit de certains petits agréments qu'elle [illegible] ajouter à la musique de son rôle; enfin [illegible] à laquelle nous devons des primes [illegible]

rer, a fort spirituellement donné sa leçon de chant. Le rôle de la comtesse de l'*Ambassadrice* restera un de ses meilleurs titres à la faveur du public.

CE SOIR

l'apparition du Domino Noir! On ne veut pas nous donner le tems de respirer, le tems de nous remettre un peu de l'enivrement qu'a causé l'*Ambassadrice*. Si nous ne nous trompons point aux indications que nous avons saisies dans l'atmosphère théâtrale, l'enthousiasme pourrait bien se transformer en fanatisme. On se pressait hier et mercredi dans la salle d'Orléans; ce soir on s'y étouffera.

Le *Domino* ne sera pas le seul attrait: nous aurons aussi avant l'opéra un petit concert:

M. ARTOT

jouera ou plutôt chantera (quelle voix en effet chante mieux que son violon?) le *Tremolo*, ce caprice auquel il imprime tant de grâce, et cette fantaisie sur *Robert le Diable* qui remue les fibres les plus secrètes du cœur et vous fait monter les larmes dans les yeux. A ce soir donc.

Le Concert qui devait avoir lieu dimanche à midi, à la Salle St. Louis, au bénéfice d'une victime du *Buckeye*, a été renvoyé.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier matin, 400 bons de $500 chacun, portant six pour cent d'intérêt, émis par la première municipalité comme leur part d'actions dans la compagnie du Théâtre ont été brulés en présence du maire, du recorder, et du comité de finances de la première municipalité.

Ces bons avaient été émis en 1836 en vertu d'une résolution du Conseil, payables à 30 ans de date.

En juin 1843 il fut convenu entre la municipalité et la direction du Théâtre que ces bons seraient remis à la municipalité laquelle cesserait ainsi d'être actionnaire de la compagnie avec la condition que la municipalité donnerait à la compagnie $128,000 en billets à 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans sans intérêts.

On a aussi brulé $7,808 de billets de la municipalité, ce qui réduit la circulation de la municipalité à $41,603.

Cour Criminelle.—Allen, esclave de M. Kopman, a été mis hier en jugement d'après les dispositions du Code Noir pour le meurtre d'un esclave de M. Livaudais, nommé Jean. Le jury était composé de six propriétaires pris par le juge sur douze appelés par le sherif.

On doit se rappeler qu'en décembre, à la suite d'une rixe survenue parmi des nègres dans la seconde municipalité, l'accusé frappa le défunt avec un manche à balai et l'avait tué ensuite avec un couteau à decouper. Le défunt d'ailleurs avait déclaré à son lit de mort qu'il était plus à blamer que l'accusé et que sans l'intervention de son père Philip, il n'aurait pas été blessé.

M. Kopman, son maître a déclaré qu'étant tombé dans le fleuve à Carrollton, il se serait noyé sans l'accusé qui lui avait sauvé la vie au péril de la sienne.

L'avocat de district soutenait l'accusation et M. J. C. Larue était chargé de la défense.

Le jury a condamné l'accusé à mort comme meurtrier; mais l'a recommandé à la clémence du Gouverneur pour avoir sauvé la vie à son maître. La cour expose au jury qu'il n'a pas besoin de renvoyer au Gouverneur; qu'il peut prendre toutes les circonstances de l'affaire en considération et modifier son verdict en conséquence; mais après quelques instans de plus de délibération, il revient avec la même décision.

Une fille nommée Caroline Gabla qui vend du café au marché aux légumes, comparaissait hier devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir grièvement blessé d'un coup de couteau un homme qui, par curiosité, avait pris une gravure qui était sur la table et était occupé à l'examiner. Elle sera ultérieurement examinée.

RAPPORT OFFICIEL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 5 Mars 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 36 membres. Un congé de quelques jours est accordé à MM. Bordelon et Voorhies.

Le rapport du comité sur l'affaire du juge Elliott, qui était à l'ordre spécial du jour immédiatement après la lecture du journal est, sur motion de M. Ogden, ajourné à [illegible]

[illegible]

RAPPORT OFFICIEL DU SENAT DE LA LOUISIANE.

MARDI, 5 mars 1844.

M. Slidell, sénateur élu de la paroisse d'Orléans, prend place au banc des sénateurs. Sur motion de M. Downs, le nouveau sénateur prête serment entre les mains du Président.

M. Walker dit qu'ayant voté en faveur de l'amendement de la Chambre qui substitue août à septembre pour l'époque de la réunion de la convention, il demandera que ce vote soit repris en considération. Il ne fait pas cette demande dans la vue de mettre obstacle à la passation du bill, mais seulement afin de pouvoir expliquer son vote.

M. Slidell dit qu'il ne saurait voter sur la motion de M. Walker, parce qu'il ne sait pas ce dont il s'agit.

M. Downs réclame l'appel nominal. La motion pour reprendre le vote en considération est repoussée.

M. Walker déclare, afin de prévenir tout malentendu que le comité sur le certificat d'élection de M. Slidell n'a fait aucun rapport, parce que la majorité des membres de ce comité était absente. S'il devait faire un rapport, il dirait que les pièces remises à M. Slidell justifient de son élection. Un rapport pourra être présenté, quand tous les membres du comité seront présens.

Le président soumet au Sénat un mémoire des Marguilliers de l'Eglise St. Louis, relatif aux dissentions qui existent entre eux et l'Evêque, etc.

M. Sparrow propose de déposer ce document sur le bureau sujet à l'appel.

M. Sparrow présente une pétition du jury de police de la paroisse Concordia, relative à la répartition des taxes foncières entre cette paroisse et la nouvelle paroisse de Tensas. Référée au comité des réclamations.

M. Bernard, au nom du comité judiciaire, avec un amendement, rapporte le bill de la Chambre des Représentans pour amender l'acte relatif à la création d'un auditeur des ventes à l'encan.

Le Sénat ordonne l'impression du bill et le met à l'ordre spécial du jour pour jeudi prochain.

M. Carter, après dispense, introduit un acte pour amender les actes relatifs à la rétribution de MM. Fourchy, d'Astour et autres.

M. Marshall réclame la prise en considération du bill pour nommer un comité des deux Chambres chargé de délibérer sur la nécessité d'adopter le système des écoles publiques, et de faire un rapport à ce sujet ou de présenter un bill.

Sur motion de M. Marshall, le vide dans la résolution est rempli par deux membres de la part du Sénat: Le président nomme MM. Marshall et Bernard pour faire partie dudit comité.

M. Lacoste, après dispense, introduit un bill pour accorder au juge Bermudez un congé de deux mois.

M. Lacoste expose les raisons qui motivent la demande de congé du juge Bermudez. Il n'en résultera, au surplus, aucun préjudice pour le public, puisque les fonctions du juge Bermudez seront remplies provisoirement par un autre juge. Le bill passe.

Le président soumet au Sénat une lettre des Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans, dans laquelle se trouvait inclus le mémoire présenté déjà au Sénat. Cette lettre est, sur motion de M. Labauve, déposée sur le bureau afin que les sénateurs puissent en prendre connaissance.

Le Sénat, sur motion de M. Dupré, s'occupe du bill relatif à l'inspection des farines dans le village de Washington, paroisse St. Landry. Le bill est amendé, subit une 2me et 3me lecture et passe.

M. Armant réclame la prise en considération du bill pour autoriser la congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de la paroisse d'Ascension, à faire certaines donations de terre. Après quelques explications de M. Armant, le bill passe.

Le Sénat, sur motion de M. Davidson, s'occupe du bill relatif à la Banque de l'Union et le met à l'ordre du jour pour vendredi prochain à midi.

M. Walker réclame la prise en considération de la résolution dont le but est d'enjoindre à notre Délégation au Congrès de travailler à faire passer un projet de loi pour l'amélioration de la rivière Rouge. M. Walker espère que cette motion prévaudra. Il a vu avec plaisir qu'un de nos membres au Congrès a obtenu une allocation, mais d'après le montant de cette allocation il présume qu'elle n'est destinée qu'à payer les frais d'une exploration.

M. Sparrow demande que le Sénat s'occupe d'abord de sa motion pour délibérer sur le bill relatif à l'amélioration des enfans coupables de certains délits.

Ce bill étant soumis au Sénat les différentes sections sont adoptées avec un amendement de M. Downs. Sur motion de ce dernier membre, le bill subit une dernière lecture et passe.

La résolution pour l'amélioration de la rivière Rouge est soumise au Sénat. M. Walker fait observer que les communications dans le Nord-Ouest de l'Etat sont en danger d'être interrompues. L'état de la rivière a été rendu encore pire par M. Shreve. [illegible]

[illegible]

MERCREDI, 6 mars 1844.

M. Davidson appelle l'attention du Sénat à un mémoire présenté hier et signé par des citoyens de la Nouvelle-Orléans, appartenant à l'Eglise Catholique. Ce mémoire invite la Législature à mettre un terme aux dissensions qui existent entre l'évêque Blanc et les marguilliers de l'église St. Louis.

Ce mémoire, dit M. Downs est conçu en termes respectueux, et je prierai le Sénat de le référer à un comité spécial.

Cette motion est adoptée, et le président nomme pour composer le comité MM. Davidson, Slidell et Morse.

M. Sparrow demande que le Sénat s'occupe de l'acte pour venir en aide aux représentans de D. L. Hardy.

Le bill passe, après quelques explications de M. Sparrow.

M. Bernard introduit une résolution pour enjoindre au président et aux directeurs de la compagnie de Navigation d'Orléans, de faire leur rapport annuel.

La résolution passe, après dispense des règles.

[illegible]

PAR AUTORITÉ.

[No. 40.]

ACTE

Pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Lafayette," approuvé le 1er avril 1833, ainsi que les différentes lois amendant ledit acte.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation du présent acte, la ville de Lafayette sera divisée en quatre districts séparés, lesquels seront compris dans les limites suivantes:

Le premier district, entre le Mississipi, la ligne de division de la seconde municipalité et Lafayette, le centre de la rue Chippewa et le centre de la rue Jackson.

Deuxième district, entre le Mississipi, le centre de la rue Jackson, le centre de la rue Chippewa et la ligne supérieure de la ville de Lafayette.

Le troisième district, entre le centre de la rue Jackson, la ligne supérieure de la ville de Lafayette, et dans la profondeur dans toute l'étendue de ladite ville, telle qu'elle a été établie.

Le quatrième district, entre le centre de la rue Chippewa, le centre de la rue Jackson, dans toute l'étendue de ladite ville, telle qu'elle a été établie, et la ligne de division de la seconde municipalité et la ville de Lafayette.

Section 2me. *Il est de plus décrété, &c;* Que le premier lundi de mai prochain, et annuellement à l'avenir, les votans de la ville de Lafayette, choisiront au scrutin et éliront, dans chacun desdits districts respectivement, deux personnes, lesquelles composeront le conseil de ville de Lafayette, et que lesdites personnes, en outre des qualifications requises par la seconde section d'un acte intitulé: "Acte pour maintenir en vigueur l'incorporation de la ville de Lafayette," approuvé le 12 février 1840, devront avoir résidé dans les limites du district qu'elles auront été appelées à représenter, pendant les six mois précédant immédiatement le jour de leur nomination, et les membres dudit conseil serviront pendant une année à dater de leur élection.

Section 3me. *Il est de plus décrété, &c;* Qu'en outre des qualifications requises par les lois existantes, chaque personne qui se présentera pour voter, devra avoir résidé pendant douze mois consécutivement dans la ville de Lafayette, et au moins pendant six mois avant l'élection dans le district dans lequel elle se présente pour voter.

Section 4me. *Il est de plus décrété, &c;* Que tout ce qui, dans l'acte d'incorporation de la ville de Lafayette, approuvé le 1er avril 1833, ainsi que dans lesdits amendemens audit acte, ne se trouve pas contraire aux dispositions du présent acte, continuera à être en force, et que tout ce qui y sera contraire est et demeure abrogé.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1844.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 41.]

ACTE

Pour étendre à la paroisse de Jefferson les dispositions de l'acte approuvé le 26 mars 1842, intitulé: Acte pour autoriser les juges de paroisse des paroisses Madison et Carroll à nommer des deputés greffiers pour la Cour des Preuves de leur paroisse respective.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que les dispositions de l'acte approuvé le 26 mars 1842, intitulé: "Acte pour autoriser les juges de paroisse des paroisses Madison et Carroll à nommer des deputés greffiers, pour les Cours des Preuves de leur paroisse respective, soient étendues à la paroisse de Jefferson, et que le juge de paroisse de la dite paroisse de Jefferson, est et demeure autorisé à nommer un deputé greffier de la Cour des Preuves pour la dite paroisse.

Signé C. DERBIGNY.
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1844.
Signé A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Un millier de personnes, toutes dignes de confiance, peuvent témoigner de leur guérison de la consomption par l'usage du baume d'Allen, vendu rue des Magasins 84. Toute personne affectée de maladie de poumons doit faire usage de ce puissant spécifique. Plusieurs des plus éminents personnages de ce pays l'ont employé avec succès.

Quelques personnes portent le germe d'une maladie incurable contractée dès l'enfance, celle des vers: une bouteille à 25 cents, du vermifuge de Kolmstock peut les guérir. Adressez-vous au No. 84, rue des Magasins, chez Comstock & Rumsey, où vous trouverez aussi de l'Ale et le Porter d'Albany, en barils et en barriques, et la seule maison dans le sud autorisée à vendre le Lucina, ce célèbre tonique.

L'Extrait de Salsepareille de Comstock & Co., se vend rue des Magasins, 84, à moitié prix au-dessous de ceux ordinaires et garanti aussi bon que tout autre.

Nous appelons l'attention du public sur une vente positive de propriétés par J. A. Beard & Richardson; elle a lieu aujourd'hui à l'Arcade de Banks, à midi. Immédiatement après, il sera vendu 20 beaux nègres de diverses qualifications. Les propriétés sont situées dans la meilleure portion de la 3e municipalité et de la batture de Lafayette.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu à la prochaine élection de Recorder pour la troisième municipalité par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Jno. Minturn, Stark, New York, J W Stanton & co
Barque Jno. Odlin, Hanover, Boston, Bridge, Schmidt & co
Brick Little Rock, Auld, Monrovia, (Afrique) Bartlett & Bro
Andrew King, Thurlow, New York, A. Kearny & co
Armaman, Swasey, Charleston, Bailey & Baxter
Goel. Creole, Avet, St. Thomas, J Avet & co
Stratford, Hale, Sisal, J N Vander
Henry Clay, Martha, Savannah, Deshon & co
Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston, J Reed

ARRIVES.

Bâteau de remorque Porpoise, McMullen, des Passes avec le navire Regina et le brick Clarissa.
Navire Daedalus, Dyer, de Boston.
Navire Regina, Child, de Glasgow.
Brick Clarissa, Watts, de Baltimore.
Brick A Lancaster, Loveland, de Norfolk.
Goel. [illegible], de Apalachicola.
Steamer Arkansas, Beatty, Little Rock.
" Cote Joyeuse, Dalman, Natchitoches.
Republic, Wright, Shreveport.
Arkansas, Mat, Marine, Mo. Arkansas.
Duke of Orleans, Dugan, Cincinnati.
St. Charles, Sterling, Eastport, Mss.

Arrivés au nouveau Bassin.

Goel. Mistake, Kornbeck, de la Mobile.
Goel. Mary Matilda, Parker, de Biloxi.
Steamer Planter, Johnson, Pearl River.

DERNIERES DATES.

Boston	fev 27	Paris	fev 4
New-York	fev 28	Liverpool	fev 5
Philadelphie	fev 28	Londres	jan 31
Baltimore	fev 28	Havre	jan 31
Washington	fev 29	Bordeaux	jan 14
Charleston	mars 2	Vera-Cruz	fev 10
Havane	fev 27	Mexico	fev 26
Galveston	fev 24	Tampico	déc 9

Est décédée hier matin, d'une longue et douloureuse maladie, EMMELINE-EDESIA BARBARIN, plus jeune fille de Louis Barbarin Sr. Le convoi partira de la résidence de son père, No 45 rue des Remparts, ce matin à dix heures. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1844.

AVIS—Si Mademoiselle Eulalie Bouvant est en cette ville, elle est priée de passer chez les soussignés qui ont quelque chose d'intéressant à lui communiquer.
9mars BOUTIN GALLY & Co., no. 58, rue Royale

AVIS—Le pont du navire CREOLE, pour le Havre, sera débarrassé et nétoyé aujourd'hui; les personnes qui doivent apporter des marchandises à bord sont priées de le faire de bonne heure. La boîte aux lettres sera enlevée lundi 11 du courant, à 4 heures P. M.
9 mars—1 L. H. GALE, 93, Commune.

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque anglaise OCKBROOK, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
7 m GORDON, WYLIE & Co,

Le brick ALICE, capitaine Colby, de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis à vis le marché à la viande, 1re. municipalité. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
6 mars TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp.

Aucune dette contractée par l'équipage du navire français Le Vaillant, ne sera reconnue par le capitaine ni les consignataires dudit navire. JORDY & BRASIER,
6 mars 69, rue Royale

Le navire français LE VAILLANT commencera à débarquer son chargement ce matin, en face de la rue des Ursulines. Les consignataires sont priés de faire recevoir leurs permis à bord au plus tôt. JORDY & BRASIER,
6 mars—5 69, rue Royale

Le navire COLUMBIANA, du Havre, est maintenant en déchargement en face l'Hôtel des Douanes; les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront déposées dans les magasins publics. L. H. GALE,
6 m 93 Commune

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick anglais AGNES, de Pernambuco, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire
5 mars—6 WM. PREHN & Co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 52 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 39 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 11 mars 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 49 onces. WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 8 mars 1844.

BALZORINE CAMELEON.

LES soussignés viennent de recevoir une caisse de ce bel article pour robes, de dessins nouveaux, qu'ils offrent à vendre à très bas prix. Les Dames sont respectueusement invitées à venir voir cet assortiment.
MONOD & DAVOCK,
80, rue Condé,
9 mars Entre Dumaine et St. Philippe.

A VENDRE—Le café, la salle de billard et le magasin de groceries, situés à l'encoignure des rues Canal et Magasins, et très bien achalandés, seront vendus samedi à l'encan, à 4 heures précises P. M. Vendus parce que le personne qui tenait cette maison n'a plus le temps de le faire. 8 mars—2

MARCHANDISES pour familles—20 caisses Cotonnade Lowell, 20 balots indiennes rayées Hamilton, 14 dito Drugs en coton, bas Bacon 4/4, 45 do Flanelle Anglaise, 9 caisses Draps écrus, Chicopée 4/4, 4 do do Lowell, à vendre par
6 mars TUFTS & HOBART, 20 Gravier

BEURRE de Goshen—18 barillets première qualité, par le Mississipi, à vendre par
6 mars TUFTS & HOBART, 20 Gravier

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses comprenant un complet assortiment de marchandises fraîches de saison, à vendre par R G HOBBS,
12, rue de la Douane

PUBLICATIONS nouvelles et à bon marché—Les premiers numéros d'Arthur O'Leary, par Charles O'Malley, Jack Hinton, &c., l'Amérique à Paris, Description de la Vie Parisienne, pendant l'été, à la cour, dans les salons, le foyer bourgeois, salons [illegible] par J. Janin, à vendre par J. B. STEEL,
[illegible]

HUILES, Chandelles, Savon, &c—15 barriques huile de baleine supérieure, [illegible] huile de lin [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 8 mars 1844.

A l'exception du coton, qui a subi une légère dépréciation nous n'avons aucun changement à signaler dans la situation du marché.

Des transactions considérables ont eu lieu en coton, et nous espérons voir avant longtemps le marché débarrassé d'une partie du stock énorme qui l'encombre. Avant ce moment, il est inutile d'espérer quelque amélioration dans les prix.

COTON—Reçu depuis le 5 du courant, Louisiane et Mississipi, 8,741 balles; Tennessee et North-Alabama, 5,405; Arkansas, 137; Mobile, 700; Lac, 60: ensemble 15,144 balles: ce qui porte nos arrivages depuis le 1er. septembre au total de 655,202 balles, contre 791,230 à la même époque de l'année dernière. Expédié dans le même espace de temps: pour Liverpool, 9,201 balles; New York, 795; Boston, 2,197; Philadelphie, 619; Baltimore, 106: ensemble 12,800 balles. Ce qui augmente le stock de 2,344 balles. Il reste donc en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 266,300 balles.

ETAT DU COTON.

1843 Septembre 1er. Stock en mains		4,994
Reçu ces trois derniers jours,	15,141	
Antérieurement,	640,061	655,202
		660,196
Expédié ces trois derniers jours,	12,800	
Antérieurement,	3[illegible]	388,115
Stock en mains ce soir 8 mars		274,081
Déduisez de ce montant pour le coton brute à la Presse d'Orléans,		7,812
		266,269

Nous avons laissé mardi soir le marché avec une tendance à la baisse. Mercredi, les détenteurs vinrent au-devant des acheteurs et 6,000 balles furent vendues à une nouvelle réduction de ⅛ c. Jeudi, le marché restant dans la même position, les ventes s'élevèrent à 4,800 balles, à ⅛ c. au dessous des prix de la veille. Aujourd'hui, les détenteurs montrent plus de fermeté et nous n'avons à signaler la vente que de 3,000 balles. L'étendue de la baisse, depuis la réception des nouvelles de l'Hibernia est donc de ⅛ cent, et de ⅜ c. depuis notre dernière revue; ce qui laisse nos cours à 1 cent au-dessous des prix extrêmes de la saison. Indépendamment des ventes, près de 3,000 balles ont été chargées pour compte de planteurs. Les achats des trois derniers jours ont été faits pour l'Angleterre et la France; presque rien n'a été fait pour le Nord.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 24,000 balles; celles des trois derniers jours, à 14,000, aux prix suivants: [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi:		*Tennessee et N. Alabama*	
Trash & Inferior	6 @ 6½	Trash & Inferior	6 @ 6½
Ordinary	6¾ @ 7	Ordinary	6¾ @ 7
Middling	7⅛ @ 8	Middling	7½ @ 8
Good Middling	8¼ @ 8½	Good Middling	8 @ 8½
Middling Fair	8¾ @ 9	Middling Fair	00 @ 00
Fair	9 @ 9½	Fair	00 @ 00
Good fair	9¾ @ 10	Good fair	00 @ 00
Good & fine	00 @ 00	Good & fine	00 @ 00

TABAC—Nous n'avons à signaler la vente que de 360 boucauts, par petits lots, composés surtout de qualité inférieures croisées, de 1⅞ à 4 c. la livre. La plupart des achats européens se montrent peu disposés à entrer en opérations, leurs ordres étant limités à 1⅞ pour croisés et en proportions pour les autres qualités. Cependant le stock s'augmente que lentement à présent, mais comme les arrivages de la quinzaine qui va commencer seront très considérables, nous pouvons nous attendre à voir les détenteurs laisser accumuler entre leurs mains un fort approvisionnement, afin de retarder la baisse que les acheteurs voudront établir. [illegible]

ETAT DU TABAC.

1843 Septembre 1, Stock en mains		6,046
Reçu ces trois derniers jours,	417	
Antérieurement,	17,460	17,877
Expédié ces trois derniers jours,	29	
Antérieurement,	16,801	17,830
Stock en mains ce soir 8 mars		6,093

SUCRE—Depuis notre dernière revue, le marché est resté inactif; la demande a beaucoup diminué, [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—La demande a été active pour les sucres en caisse. [illegible]

MELASSE—Peu d'altération dans les prix. [illegible]

FARINE—Il s'est fait quelques affaires en cet article. [illegible]

PROVISIONS—Aucun changement dans l'état du marché. [illegible]

WHISKEY—Demande limitée; point de variation dans les prix. Rectifié, 19½ à 20 c., commun, 21 c. le gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Les prix sont fermes; les vendeurs ont maintenu les cours, quoique la demande n'ait pas été active. [illegible]

CAFE—Demande assez active pour toutes sortes, à nos cotes. Rio, 6½ à 7 c.; la plupart des ventes ont eu lieu à 6⅞ c., Havane, ordinaire à du vert, 6 à 7 c., Laguayra, 6½ à 7 c.

SEL—Environ 12,000 sacs ont été vendus après que nous eûmes terminé notre revue de mercredi dernier, [illegible]

RIZ—Notre approvisionnement s'est augmenté; il s'est fait plusieurs ventes de $2 80 à $3 75 le quintal.

BLANC DE BALEINE—Le marché languit; les prix sont à la baisse. Nantucket, 30 à 31 c., New Bedford, 31 à 32 cents.

CHANGE—Le papier est assez abondant pour fournir à la demande. Sur Londres, de 5½ à 6 pour cent de prime, sur France, 5 45 à 5 47½. Le papier sur le Nord est assez rare; sur New York, 60 jours, 2¼ à 3 pour cent d'escompte Checks à vue 1¼ pour cent d'escompte.

CHANGE SUR PLACE.

Sterling de	5½ à 6 p. c. prime.
France,	5 45 à 5 47½ de.
New-York, 60 jours de vue	5 27½ à 5 42½ p. c. esc
Checks à vue,	1¼ à 00 p. ct. esc.
Philadelphie 60 jours de vue	2½ à 3 p. ct. esc.
Do à vue	1½ à 00 p. c. esc.
Boston 60 jours	2½ à 3 p. c. esc.

FRET—La plus grande partie du coton qui s'expédie pour Liverpool est chargée à bord des bâtimens anglais à 9/16 d. Quelques navires américains chargent à ½ d. Pour le Havre, le taux est de 1⅛ c. Au cabotage, il ne se fait que peu de chargements.

FRET.

Coton pour Liverpool,	9/16 à ½
Do de Havre,	1 c. à 1⅛
Do de New York,	⅜ à ½
Do de Boston,	⅜ à 11/16 par liv
Tabac pour Cowes,	
Do de Londres directement,	
Do de New York,	$4 00 à $4 00
Do de Boston,	$4 00 à $4 00
Do de Philadelphie,	$4 00 à $4 00
Farine au Nord,	60 à 65 cents.
Porc par baril au Nord,	80 à 85 cents.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

PENDANT la durée des courses de chevaux à Carrollton, les départs auront lieu, passé 10 heures, (jusqu'à 10h. comme d'habitude,) ainsi qu'il suit:

[illegible]

Les courses commenceront à 2 heures et le char de 4 heures sera le dernier qui arrivera à temps. 9 mars

HUILE de Blanc de Baleine—2000 galons huile de blanc de baleine, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée
6 m

SAVON—30 caisses No. 1, à vendre par
FIELD & Co, 30 Vieille Levée.

MORUE—160 [illegible], à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
6 mars 25, Poydras.

SAUMONS—150 [illegible], à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
6 mars 25, Poydras.

ARTICLES DIVERS—100 barils et 100 barillets prime lard; 50 tierçons jambons; 100 barillets beurre de l'Ouest 1re qualité; 400 caisses savon à vitres; 50 tierçons riz; 250 barils prime beuf; 50 do Missouri; 100 do prime porc; en magasin et à vendre en magasin, à vendre par
6 m PRICE & FROST, 20 Poydras

BEURRE—100 barils et 160 barillets beurre de l'Ouest préparé exprès pour familles, à vendre par
PRICE & FROST, 20 Poydras

ARTICLES DIVERS—60 barils farine supérieure, en magasin; 60 do à bord d'un chaland; 100 colis corde d'emballage; 60 caisses chandelles de suif; 100 barillets prime lard; 50 demi do; 100 barillets beurre mais blanc, jambons et plats côtés; cigares, tabac, à chiquer etc, à vendre par DITTRICH & Co,
6 m 141 Magasins

CHANDELLES de suif—[illegible] caisses à vendre par
[illegible] FORMAN,
26, Tchoupitoulas.

WHISKEY commun—60 barils reçus par le steamer [illegible], à vendre par
8 m WORMLEY & FORMAN, 26 Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'emballage [illegible]

[illegible]

CLOUS—200 barils clous assortis, en débarquement de la barque Robt. Mills, de Philadelphie, à vendre par T TOBY & BOGERT,
9m 70, Camp

CORDAGES—60 colis Manille assortis, en magasin et à vendre par T TOBY & BOGERT,
9 m 70, Camp

CIMENT—300 barils Ciment Hydraulique, tout nouvellement reçu, en magasin, et à vendre par
9 m T TOBY & BOGERT, 70, Camp

CHARBON ENTHRACITE—100 boucauts charbon en morceaux et passé au crible, pour l'usage des familles, à vendre par T TOBY & BOGERT,
9 m 70, Camp

THES, &c—20 caisses et 13 boîtes en fer blanc Poudre à Canon, 10 dito et 18 dito dito, 50 paniers vins d'Andalousie supérieur, 20 dito Champagne, 10 barils gingembre, 50 caisses Porter de Philadelphie, 100 barils blanc de plomb, en magasin et à vendre par
9 m T. TOBY & BOGERT, 70, Camp

CAFE de Laguayra, nouvelle recolte, article supérieur à vendre par SCHMIDT & Co.
9 m 88, Bienville

GENIEVRE de Hollande, marques Cerf et Orange, article supérieur, à vendre par SCHMIDT & Co.
9 m 88, Bienville

VERRES à vitres français, de toutes dimensions, à vendre par SCHMIDT & Co.
9 m 88, Bienville

JAMBONS—200 barils, de J. Reynolds & fils, parfaitement conditionnés, à vendre par
9 m H. McKINNELL & Co. 36, Poydras

CHOCOLAT—60 caisses marque Rhodes & Tolman, à vendre par
9 m H. McKINNELL & Co 36, Poydras

PORC—60 barils prime, à vendre par
9 m H. McKINNELL & Co. 36, Poydras

TOILE à voile—60 balles assorties à vendre par
9 m FIELD & Co, 30, Vieille Levée

SAVON—30 caisses No. 1, à vendre par
9 m FIELD & Co, 30, Vieille Levée

CHANDELLES de blanc de baleine—200 caisses, grandes et petites, à vendre par
9 m FIELD & Co, 30, Vieille Levée

HUILE de blanc de baleine—2000 galons, blanchie et d'hyver, à vendre par
9 m FIELD & Co 30, Vieille Levée

BOTTES, Souliers et Brodequins—312 caisses, en débarquement des navires Kentucky, Trenton et Ilione, à vendre par R. G. HOBBS,
9 m 12, Douane.

OMBRELLES ET PARASOLS—Un assortiment complet d'ombrelles de soie et de guingamp, de 26 à 36 pouces, et de parasols de gros de Naples, Mantoue et autres genres à vendre par ISAAC BRIDGE,
9 m 76 Magasins

SAVON et chandelle—100 caisses savon No. 1, et 100 dito chandelles de suif moulées, marque Wm Jackson, à vendre par ISAAC BRIDGE,
9 mars 76, Magasins

BALANCES patentées de Marn—Un bel assortiment de ces articles, maintenant en mains, avec tous les appareils nécessaires pour le pesage du coton, du tabac et de toutes marchandises en général, à vendre par
9 mars ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

BOTTES, brodequins &c.—100 caisses comprenant un assortiment très varié de ces articles, pour la ville et la campagne, en magasin et à vendre par
9 ISAAC BRIDGE 76, Magasins

CHANGE sur la Havane à peu de jours de vue, à vendre par JOSEPH PRATS,
9 27, Toulouse

SALERATUS—30 demi barils à vendre par
9 mars FIELD & Co, 30 Vieille Levée

EAU DE VIE de N. York &c—10 barriques eau-de-vie 1re preuve, 20 do de 4e do, 40 do genièvre, 20 do liqueurs fortes 4me preuve, en débarquement du brick Washington, à vendre par FIELD & Co.
9 mars 30 Vieille Levée

AVANCES sur consignations de coton, sucre, plomb &c à nos amis de N. York et Boston, par
9 mars FIELD & Co, 30 Vieille Levée

Marchandises fraîches de Printemps.

LES soussignés viennent de recevoir un superbe assortiment de marchandises de printemps, dans les derniers genres, pour lesquelles ils appellent l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. PEET & MORTON
9 mars 17, Chartres

COTON &c.—Les soussignés sont agents de la fabrique de coton Columbian—Cette manufacture est la meilleure des Etats Unis. PEET & MORTON,
9 mars 17, Chartres

INDIGO—4 caisses Manille, à vendre par
9 m FIELD & Co, 30, Vieille Levée

LARD—36 barils lard épuré, qualité supérieure, en débarquement du Missouri, à vendre par
9 m BUDDECKE, WOODS & Co, 94 Tchoupitoulas

JAMBONS—50 barils à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
9 m 94, Tchoupitoulas.

MAIS—1500 sacs à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
9 m 94, Tchoupitoulas

SAVON—150 caisses de Cincinnati à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
9 m 94 Tchoupitoulas

BEURRE—76 barillets de l'Ouest, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
9 m 94 Tchoupitoulas

CHANDELLES DE SUIF—60 caisses, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
9 m 94 Tchoupitoulas

LE soussigné offre à vendre un établi à la halle à la viande, vis-à-vis le café Vert, avec une certaine quantité d'articles de groceries, convenables, emmagasinés tout près de la dans la rue Dumaine. S'adresser à
JERONIMO JORDA,
7 mars 3 encoignure Bienville et Levée

MARCHANDISES à vendre par Norcross & Fosdick, 40 Gravier—Sucre raffiné de Boston, 400 caisses en pains et en poudre, de blanc de la Havane 25 do; 100 sacs café vieux de Java, 40 d'Afrique, ancienne récolte; 100 do riz Charleston, 2000 paquets thés poudre à canon, impérial, souchong, &c; 100 tamboures figues de Smyrne, 1000 caisses de raisins de Malaga en grappes; 100 boites chandelles de blanc de baleine; 200 barils dito; [illegible] de chocolat; 2 barriques salsepareille de Boston; [illegible] marques de Hollande, 100 barriques cadre, champagne, marque anglaise, 1 barrique champagne, 2 [illegible]; quantité de raisins de Corinthe du Zante.

ARTICLES DIVERS—100 barils porc, 200 paquets thé Hyson, Young Hyson, Souchong, Pouchong et Poudre à Canon; 150 barils cidre de New York, dont et 20 dito cidre, crème d'Albany; 10 do; 50 caisses gin Chandelles, 1 mars [illegible] de jambons, 250 rames papiers à lettres et d'écolier, 1 do [illegible] pour hommes et femmes, 10 balots [illegible], 2 dito souliers de [illegible], [illegible] couleurs [illegible] de gin et, à vendre par
8 m FOSDICK & BROTHER.

ARTICLES divers—A vendre par Fosdick & Bro—100 barils porc, 200 boîtes thés Hyson, Young Hyson, Hyson, Souchong, Pouchong, poudre à canon 150 barils cidre de New York, et 20 dito cidre crème d'Albany, 10 1/2 pipes eau-de-vie de 4e preuve, 100 caisses gin, No. 1, 70 de chandelle de blanc de baleine, 50 horloges en bois, 500 rames papier à lettres et d'écolier, Ames, Goodwin, Ferdiers, 10 barils vernis copal, 10 pipes genièvre de Hollande, 60 paniers champagne, 10 barriques couleurs assorties, 30 du vert de gris, 4 de bottes et souliers pour hommes et femmes, 10 balots indiennes imprimées, 1 caisse de soie, 2 de poudre de navire.
9 mars

A LOUER—Une très jolie Maison, rue Condé, au coin de celle du Quartier, se composant d'un grand salon, d'une salle à manger et de 5 chambres à coucher. Sur le devant, une galerie et un jardin fort agréable. Le tout en très bon ordre et à louer à un prix modéré. S'adresser à
A. GORDON, WYLIE & Co,
6 mars 62, rue Bienville.

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans, prévient le commerce de cette ville que le 16 mars 1844, à onze heures du matin, il sera procédé au consulat de France à l'encan, par voie de soumissions cachetées à l'adjudication de la fourniture des denrées nécessaires aux bâtimens de guerre français composant la subdivision navale du golfe du Mexique.

Le cahier des charges et le tableau des quantités et espèces de denrées à fournir sont déposés au consulat à la disposition du commerce. 8 mars—3

SAMUEL D KING, agent pour tout ce qui concerne les terres publiques et les réclamations litigieuses de tout genre, continue de donner toute son attention aux affaires qui lui sont confiées. Ceux auxquels il est important d'employer un agent au siège du gouvernement pour obtenir un titre légal aux terres acquises des Etats-Unis, soit par réclamation, soit par achat, ou le remboursement de sommes payées par erreur, peuvent s'adresser à lui, franc de port.

Références—Col. R. Carter Nicholas, MM. Louis Janin, L. Millaudon, Joseph Genois, et A. Sidney Louis.
9 mars 1m.

F. ET J. LACOSTE,
106, rue Royale, entre Conti et St. Louis,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Nouvelle, venant du Havre—Soieries pour robes, châles soie, velours ottomans, mousselines [illegible], barèges, crêpe noir, bretelles, gants de soie, [illegible], bas de soie [illegible], articles pour tailleurs, velours noir en pièce, serge, casimir noir, bas pour hommes et femmes, taffetas et satin, &c.

Ils appellent aussi l'attention des acheteurs sur leur grand assortiment de parfumeries; telles que savons, pommade, crème de perle, eau de Cologne et de Lavande et eau de Portugal de Monpelas, et Boissons [illegible].

Du rame: —Cerises de Bodin frères et de Bordeaux, curaçao, marasquino, eau de vie de Dantzick, liqueurs assorties, (cruchons porcelaine,) fruits assortis, absynthe, Madère, eau d'Oporto en jus de groseille [illegible], [illegible] champagne [illegible].

Ils ont aussi en mains un grand assortiment de vin de Bordeaux pour familles.

Le tout à des prix modérés. 6 fév

F. & J. LACOSTE, 106, Royale—En se rappelant au souvenir de leurs habitués et du public en général, leur offrent en débarquement du navire Vesta du Havre, Cravates pour hommes, telles que arabes, écossaises, Birmingham, satins, &c., crêpes noirs diverses largeurs, rubans, taffetas et satin; satin noir pour gilets, velours noirs en pièces et des rubans; rubans pour souliers, bas de coton, bas de soie pour dames et messieurs, et un assortiment des plus complets de la parfumerie Monpelas.

Ils reçoivent aussi en débarquement du navire Amérique, venant de Bordeaux, liqueurs assorties, curaçao, marasquino, fruits à l'eau-de-vie, anisette, etc., etc.
[illegible]

IMPRIMERIE ET PRESSES DE T. REA.

LE soussigné donne respectueusement avis au public qu'il a transporté ses ateliers d'imprimerie du rez-de-chaussée au magasin vis à vis la Banque du Commerce, où les ouvrages d'imprimerie de toutes les descriptions seront exécutés dans le meilleur goût, aux prix les plus bas du Nord et de l'Ouest.

Il a aussi constamment en mains un assortiment de toutes les fournitures de bureau dont se servent habituellement les négociants et les commis de steamboat, à des prix très bas, et ces articles ainsi que les ouvrages d'imprimerie seront exécutés à bas prix. Par ces arrangements un assortiment de fournitures de bureau, un assortiment de blancs imprimés dont on sert couramment dans le commerce.

Il peut exécuter les ouvrages qui lui sont confiés aux prix mentionnés plus haut et dans le plus beau style, et ayant récemment reçu du Nord et y ayant acheté la plus grande partie de son matériel, et pris les mesures [illegible].

Entr'autres améliorations, il s'est procuré et il a nouvellement en opérations une de ces belles presses à cartes à rotation patentées de J. P. Stickmann, de Boston, au moyen de laquelle on peut imprimer 2,000 cartes à l'heure, on peut le mettre à même de faire les cartes [illegible] DE CINQ PIASTRES LE MILLIER; il s'est aussi procuré [illegible] nouveau un bel assortiment de cartes satinées et de papier à lettre, et pourra imprimer des invitations et autres, à des prix [illegible].

Il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les ouvrages que le soussigné peut exécuter, il suffira de dire que TOUTES SORTES d'ouvrages d'imprimerie seront exécutées à sa satisfaction.

Le soussigné remercie sincèrement la communauté pour le patronage qu'elle lui a accordé jusqu'à ce jour, et il espère que par ses efforts il pourra [illegible] à son établissement par la plus large [illegible] public.
T. REA

REÇU par le navire Queen Victoria, du Havre, etc [illegible]

[illegible]